

# LES ECHOS DE SAINT-MAURICE

Edition numérique

M. Arthur Couchepin, président du Tribunal fédéral

Dans *Echos de Saint-Maurice*, 1934, tome 33, p. 228-229

© Abbaye de Saint-Maurice 2011

# M. ARTHUR COUCHEPIN

Président du Tribunal fédéral

Tous les Valaisans se sont réjouis, le 13 décembre, lorsqu'ils apprirent que M. Arthur Couchepin avait été nommé Président du Tribunal fédéral pour les années 1935-36 par l'Assemblée fédérale. C'est la première fois qu'un juge



fédéral du Valais occupe la plus haute charge judiciaire de la Confédération. Nous adressons à M. Couchepin nos respectueux compliments.

Si nous prenons part à la joie commune des citoyens de notre canton, c'est non seulement au titre d'habitant de ce beau pays du Valais, mais aussi parce que le nouvel élu est un « ancien » de St-Maurice, ancien qui reste attaché à la Maison où il fit ses premières études secondaires

et à laquelle il témoignait encore naguère, lors du 125<sup>e</sup> anniversaire du Collège, sa sympathie très vive en nous écrivant entre autres : « J'aurais été heureux de prendre part à cette fête de famille des anciens élèves de votre Collège où j'ai vécu six bonnes années et auquel je dois beaucoup. »

M. Arthur Couchepin est né à Martigny-Bourg le 1<sup>er</sup> mars 1869.

Il fit la plus grande partie de ses études classiques à St-Maurice, ainsi que nous venons de le dire. Il les termina à Einsiedeln. Il fréquenta ensuite l'ancienne Ecole de droit de Sion, puis l'Université de Berne.

Agé de 24 ans, il s'établit comme avocat dans sa ville natale, à l'étude de son père. Lorsque ce dernier mourut, M. Arthur Couchepin prit la direction de l'étude et la conserva jusqu'en 1905.

Les qualités d'énergie et de droiture du jeune juriste ne restèrent pas longtemps ignorées du public. En peu d'années il occupa les postes les plus divers que la sympathie des citoyens peut confier à un homme. Conseiller communal et vice-président de Martigny-Bourg jusqu'en 1897, député de 1893 à 1905, juge pendant trois ans (1895-7), il succéda, en 1905, à M. le Conseiller d'Etat Jules Ducrey. Chargé du Département de Justice et Police, pour lequel il était spécialement préparé, M. Couchepin siégea au gouvernement pendant onze ans. Il présida l'Exécutif cantonal en 1907 et en 1912. On doit à son activité de Conseiller d'Etat deux lois importantes : la loi sur l'application du code civil et la loi sur les auberges.

Ce magistrat cultivé et loyal ne devait pas limiter sa brillante carrière au Valais. La Suisse toute entière devait bénéficier de sa science et de ses dons. Elu suppléant au Tribunal fédéral en 1913, il y entra comme juge le 28 septembre 1916, pour succéder à M. Félix Clausen.

M. Couchepin a présidé la section de droit public de notre Haute Cour de Justice ; le 1<sup>er</sup> janvier 1933 il fut appelé à la vice-présidence du Tribunal et dès le 1<sup>er</sup> janvier prochain il occupera, pendant deux ans, la plus haute dignité judiciaire du pays.

Nous formons le vœu que la présidence de M. Arthur Couchepin au Palais de Mon-Repos soit pour lui agréable et féconde. Le Valais est fier de l'honneur qui lui échoit et le Collège de St-Maurice se réjouit de voir un de ses anciens investi d'une confiance si méritée.